

Nombre :

- Entre 1 et 49 = 1 place réservée ;
- Entre 50 et 99 = 2 places réservées (+ 1 place réservée par tranche de 50 emplacements supplémentaires).

Dimensions :

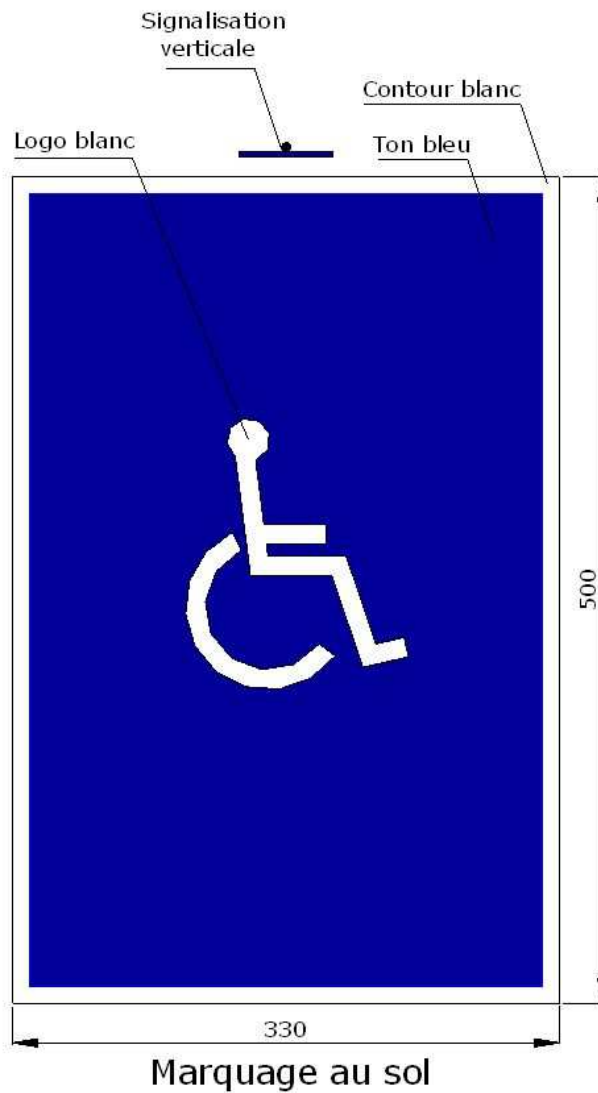
- Place réservée = 330cm x 500cm.

Situation :

- A proximité des entrées et des sorties.

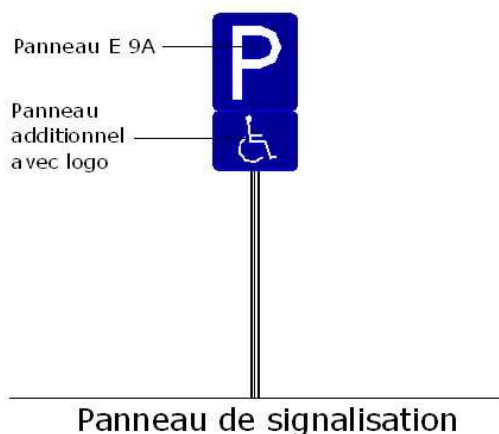
Revêtement :

- Stable, non glissant, plan ;
- Sans trou de plus de 1cm.

D'après l'article 415 du CWATUP

Signalisation verticale :

- Panneau E 9A, pourvu d'un panneau additionnel apposant le pictogramme international d'accessibilité.



Marquage au sol :

- Afin de renforcer le caractère « réservé », les places sont marquées en bleu sur toute la surface ;
- Pour éviter l'occupation abusive des emplacements sur terrain privé, le pictogramme d'enlèvement de véhicules peut attirer l'attention sur l'interdiction de stationner pour les personnes non autorisées.

Emplacement :

- Les hôpitaux comportent généralement plusieurs entrées : entrée principale, urgences, etc. D'autres sont répartis en plusieurs pavillons. Chaque entrée doit respecter le nombre d'emplacements réservés ;
- Il est très important de prévoir un accès sécurisé pour les usagers faibles depuis la zone de parking jusqu'à l'entrée du bâtiment. La surface doit être plane, sans ressaut ni trou. Un pavage de couleur contrastée peut différencier la zone piétonne de la zone véhicule. L'usage de potelets non reliés peut servir pour délimiter ces zones.

Cheminement :

- Si le cheminement comporte des traversées piétonnes, elles doivent être sécurisées (dalles tactiles et abaissement de la bordure) ;
- Les places de parking couvertes et les passages couverts jusqu'au bâtiment peuvent constituer un avantage pour les personnes en chaise qui pourront se déplacer à l'abri des intempéries.

Ce qui existe :

- *Conseillé*



Les matériaux antidérapants comme les pavés plats (ex : autobloquants) avec des joints à niveau sont recommandés. Les contrastes des coloris peuvent délimiter les zones de parking.



Emplacement signalé.



Zone piétonne délimitée par des potelets non reliés.

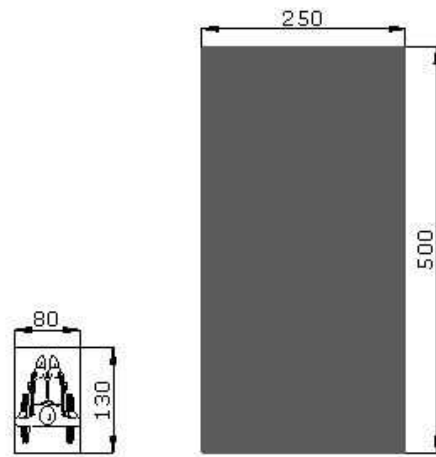
- *Déconseillé*



- Parking en gravier sans marquage au sol ;
- Filet d'eau débordant ;
- Bordure discontinue.

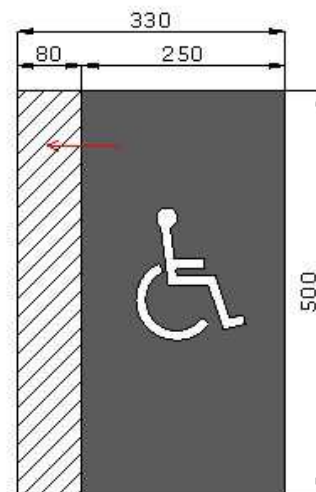
Dimensions :

- Place de parking standard : 250cm x 500cm
- Chaise roulante : 80cm x 130cm.



Dans un parking : accès par le côté

- Emplacement réservé : 330cm x 500cm ;
- Zone de transfert de 80cm de large.



En rue : accès par le côté

- Emplacement réservé :
250cm x 580cm ;
- Passage sur la chaussée et franchissement de la bordure

En rue : accès par l'arrière

- Emplacement réservé :
250cm x 630cm ;
- Accès direct sur le trottoir ou par l'arrière avec franchissement de la bordure

